

Repères

Themis

Themis est une association d'accès au droit pour les enfants et les jeunes. Son objectif est de répondre aux questions qu'ils se posent quant à leurs droits et aux possibilités de les faire valoir dans le respect des règles de la société.

En chiffres

Création en 1990.
 □ Budget: 600 000€.
 □ 13 salariés, des bénévoles et des partenaires multiples
 □ 1 165 accueils individuels en 2008 en Alsace.
 □ Plus de 10 000 enfants ont été sensibilisés sur la région.

Service de droit des jeunes

□ **BAS-RHIN**
 24, rue du 22-Novembre à Strasbourg
 ☎03 88 24 84 00
 - 767 dossiers traités, 3800 entretiens. Le nombre de dossiers ouverts est en baisse, néanmoins la nature des accompagnements est plus complexe. 367 dossiers sont relatifs au droit de la famille, 80 concernent des enfants victimes aidés, 75 l'accès à la santé et aux soins...
 - Les 12-25 ans représentent 485 dossiers traités.
 □ **HAUT-RHIN**
 6, rue Sauvage à Mulhouse
 ☎03 89 46 25 79
 - 398 dossiers traités et 745 personnes accueillies. 56 % des dossiers sont relatifs au droit de la famille, 22,5 % concernent le droit pénal victime...
 - La majorité des jeunes a entre 11 et 18 ans (55,5%).

Missions de l'association

□ **L'ACCUEIL INDIVIDUEL:** l'équipe - permanents et bénévoles - reçoit en entretien toute personne, jeune ou adulte, qui souhaite exposer une situation relevant du droit et concernant des enfants ou des jeunes. Themis leur apporte une information juridique et les accompagne dans leurs démarches administratives et judiciaires. Cet accompagnement peut aller jusqu'à la mise en relation avec un avocat.
 □ **LES ACTIONS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET LA FORMATION:** intervention dans les établissements scolaires, les centres socio-culturels et les différentes structures qui accueillent des jeunes. L'association organise également des formations sur l'éducation à la loi, en direction des personnels des institutions éducatives.

□ **LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT:** il s'agit de mener une réflexion à travers divers groupes de travail et par l'organisation de conférence.

QUATRE CATEGORIES D'ENFANTS

□ Les enfants au cœur des séparations parentales: «Ils sont de plus en plus nombreux à venir déposer à l'association leur souffrance d'enfant otage, d'enfant béquille...», indique Josiane Bigot, présidente de Themis.
 □ Les enfants victimes (séances ou agressions).
 □ Les enfants mineurs étrangers non accompagnés.
 □ Les enfants et les jeunes en difficulté de parcours scolaires.

PROTECTION DE L'ENFANCE / THEMIS

LE PREMIER DROIT DE L'ENFANT

Depuis 19 ans, l'association Themis veille au respect des droits des jeunes. «L'enfant est un adulte en devenir. Il doit bénéficier d'un traitement spécifique», rappelle la présidente Josiane Bigot.

■ Themis a vu le jour il y a 19 ans. A l'époque Josiane Bigot était juge des enfants. «En tant que magistrate, je me suis rendue compte qu'on ne réglait pas l'accès au droit pour les enfants.»

Pendant un an, avocat, éducateur, psychologue, médecin, instituteur, juge... diverses professions réfléchissent au projet. Le groupe de travail aboutit à la création de Themis, dont le conseil d'administration a conservé la pluridisciplinarité comme marque de fabrique. «On a essayé de comprendre quelle était la demande de l'enfant, afin de l'accompagner pour qu'il ait la possibilité d'être entendu», précise la magistrate, conseiller à la cour d'appel de Colmar.

«Lorsqu'on fait le bilan des 20 ans de la convention internationale des droits de l'enfant, une chose est acquise: les droits des enfants sont reconnus.» Reste toujours «un discours récurrent: plus vous leur donnez des droits, moins ils seront respectueux de leurs devoirs». Ou la tendance de parents irresponsables, démissionnaires. «Des parents, qui n'envoient plus leur enfant à l'école, avaient rétorqué: "mais il ne veut pas y aller"», se rappelle-t-elle.

A tous, Josiane Bigot lance un appel «au bon sens. L'enfant est un adulte en devenir et, pour cela, il doit bénéficier d'un traitement spécifique de protection, de représentation, d'assistance».

Elle ajoute: «Se défendre ne veut pas dire être à l'encontre des règles». Ainsi lors des conseils de discipline, dans les établissements scolaires, «Themis travaille avec le jeune sur la faute qu'il a commise».

«Rien n'est jamais perdu»

«On n'est sujet de droit que lorsqu'on a des obligations, analyse la présidente. On dit aux enfants: "Tu as la parole, mais ce n'est pas toi qui décides". Il est important ensuite de lui expliquer la décision, en



Dans les nouveaux locaux de Themis à Strasbourg. La protection de l'enfance est un combat quotidien. (Photo DNA - Michiel Frison)

toute transparence, de répondre à ses questions et à ses appréhensions.»

«Dans les cas de l'exercice de l'autorité parentale au cours de divorce, l'enfant est souvent en désaccord avec ce qui a été décidé, préférant vivre avec son autre parent, poursuit Josiane Bigot. On ne peut pas s'arrêter à sa demande. L'enfant est parfois utilisé, manipulé ou alors sert de béquille. Dans chaque dossier, on essaye de décrypter s'il y a manipulation ou pas, avant d'affiner la situation.»

Dans ce combat quotidien, Josiane Bigot sait qu'il «y a plus d'échec à craindre que de réussite à espérer. On finit par se blinder. On sait aussi que rien n'est jamais perdu». La magistrate se souvient de rencontres avec d'anciens délinquants, particulièrement attentifs. «Ils voulaient trans-



Josiane Bigot: «En tant que magistrate, je me suis rendue compte qu'on ne réglait pas l'accès au droit pour les enfants.» (Photo archives DNA - Jean-Christophe Dorn)

mettre d'autres valeurs à leurs enfants, pour leur éviter le même parcours.»

Le rôle des adultes

Après l'affaire d'Outreau, Josiane Bigot avait repris à son compte l'expression de Robert Badinter, «si le corps de l'enfant doit être sacrifié, il n'en est rien de sa parole, qui doit être soumise aux règles de procédure, et donc au doute nécessaire pour assurer une conviction raisonnée». Elle avait conclu: «La parole de l'enfant pour se construire a besoin d'adultes qui assurent leurs places et leurs responsabilités à ses côtés. Le premier droit de l'enfant est celui de l'enfance, à savoir être protégé et garanti par les adultes».

Une enquête de Céline Lienhard

L'AVENTURE CITOYENNE

■ «Plus on travaille tôt avec un enfant, plus on lui inculque la citoyenneté, le respect de l'autre et de la règle», note Josiane Bigot. Fort de ce postulat, Themis a mis en place dans le Haut-Rhin «l'aventure citoyenne».

Questions

Une quinzaine de classes de cours élémentaires, soit près de 600 enfants de plusieurs communes, se rencontrent et méditent sur la façon démocratique de faire évo-



«L'aventure citoyenne» mulhousienne: une façon d'inculquer le respect et la citoyenneté aux plus jeunes. (Photo archives DNA)

luer les règles. Ce panachage est l'une des forces de l'opération, enrichie par l'engagement des enseignants.

Dans la bouche des jeunes, des questions s'imposent: «Pourquoi certains enfants font la guerre? Pourquoi certains travaillent? On commence à leur parler de la violence, de la maltraitance», indique Josiane Bigot, à chaque fois époustouillée «par la générosité» des plus petits.

Compte tenu de la réussite de cette aventure, l'opération

pourrait également voir le jour dans le Bas-Rhin sous le nom «d'Odysée citoyenne».

Actions collectives

La présidente de Themis reste persuadée qu'avec des actions collectives on peut tous «œuvrer pour qu'il y ait une sédation de l'agressivité d'une partie de la jeunesse. Il faut du temps. Mais je suis convaincue qu'on peut faire évoluer les petits vers la citoyenneté».